



CQP Agent de culture légumière

Le Certificat de qualification professionnelle délivré par le CPNE en agriculture est réalisé au Campus horticole Saint-Ismier - Grenoble en **formation continue**.

Objectifs de la formation

Le CQP agent de culture légumière vise à qualifier les salariés·es, les futurs·es salariés·es du secteur du maraîchage.

Contenus de la formation

La formation est composée de cinq blocs de compétences

► B1 : Réaliser les opérations manuelles de mise en place d'une culture

- Connaître et caractériser les principaux végétaux utilisés en production légumière
- Réaliser les travaux de mise en place des cultures
- Connaître les différents types de paillage, leurs rôles et les mettre en place
- Connaître les différentes couvertures et leur mise en place
- Connaître et installer les différents systèmes d'irrigation
- Réaliser des plantations : *choix du plant, identifier des anomalies, mise en place et intégration dans une équipe.*
- Savoir choisir les outils en fonction des chantiers.
- Mettre en sécurité un chantier.

► B2 : Réaliser les opérations manuelles d'entretien et de récolte de la culture

- Identifier le légume et comprendre le fonctionnement d'un végétal et ses besoins
- Effectuer les diverses opérations culturales (taille, palissage, effeuillage, ébourgeonnage, désherbage...)
- Réaliser la récolte et respecter les critères de récolte du cahier des charges (en fonction du légume et des objectifs du client)
- Utiliser les produits phytosanitaires dans le respect des règles de sécurité

► B3 : Réaliser les opérations de tri et conditionnement des productions légumières

- Connaître les produits
- Assurer les opérations de conditionnement des légumes
- Respecter un cahier des charges
- Appliquer les procédures de préparation des expéditions
- Savoir décrire les opérations à réaliser
- Rendre compte de son travail et du respect des consignes
- Connaître et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité

► MODALITÉS D'ÉVALUATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Les évaluations sont réalisées par des mises en situation professionnelles tout au long de la formation et validée lors d'une épreuve terminale par un jury d'experts professionnels et de formateurs.

► MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les apprentissages, en formation diplômantes, s'organisent autour de cours théoriques, travaux pratiques en extérieur, projets de groupe. Ils sont complétés par des visites pédagogiques, rencontres partenariales ou des participations à des manifestations sur le territoire, voir la région.

Poursuites d'études

Il est possible de poursuivre vos études par un **CAPA Métier de l'agriculture**.

Le métier

L'agent de production légumière assure les travaux culturaux comme la préparation de la plantation ou du semis, le semis ou la plantation, l'entretien et la protection des cultures, la récolte. Il participe au conditionnement des légumes. Il utilise les différents matériels et s'occupe du réglage et de l'entretien courant. Selon l'organisation de l'exploitation, il est souvent amené à accompagner une équipe de travailleurs saisonniers.

Débouchés

- Agent de cultures légumières
- Agent de culture sous serres
- Ouvrier de culture maraîchère
- Ouvrier maraicher

Modalités d'inscription et conditions d'admission

La formation est ouverte à toute personne majeure, ayant pour projet de s'orienter professionnellement dans le domaine de l'agriculture. Des tests de positionnement et un entretien individuel sont effectués pour évaluer les pré-requis, affiner le projet du candidat, afin de réaliser un parcours individuel de formation.

Le candidat doit se préinscrire obligatoirement en ligne sur www.campus-si.educagri.fr (éléments à fournir : lettre de motivation, justificatifs d'expériences professionnelle).

Coût pédagogique, possibilités de financement et rémunération

Le coût pédagogique du parcours complet est affiché sur le site internet de l'établissement.

Un financement complet ou partiel peut être envisagé selon le statut du candidat :

- Les opérateurs de compétences
- France Travail (POE)
- L'AGEFIPH pour les Travailleurs Handicapés
- L'entreprise (Plan de Formation)
- L'autofinancement.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

L'établissement met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap. Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés seront proposés en cas de besoin. Si la situation le nécessite, n'hésitez pas à contacter